

sur le site [www.venerand.fr](http://www.venerand.fr) le: **21 / 01 / 2026****PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025****NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13****PRESENTS : 11****VOTANTS : 11****L'AN DEUX MIL VINGT CINQ****LE 9 DECEMBRE A VINGT HEURES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ; DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 DECEMBRE 2025**

**PRESENTS :** Mme TEXIER Martine, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM. CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

**EXCUSES :** BORZEIX-CONCAIX Raphaël, M. BELLANGER Ludovic,

**ABSENT :**

**POUVOIR :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine TEXIER

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du conseil du mardi 18 novembre 2025
- Décision modificative n°2
- Projet d'un nouveau périmètre délimité des abords pour les aqueducs
- Récupération électricité ACCA
- DIA 9/2025 - 2 b Chemin du Colombier
- Questions diverses

**1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 : AJUSTEMENTS FIN 2025**

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de modifier le budget pour réaliser les derniers ajustements concernant notamment les frais de maintenance, de vêtements de travail ou encore de carburant.

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap)</i> - Opération	Montant	<i>Article(Chap)</i> - Opération	Montant
60622 (011) : Carburants	300,00		
60636 (011) : Vêtements de travail	400,00		
615231 (011) : Voiries	-1 350,00		
6156 (011) : Maintenance	500,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	100,00		
6470 (012) : Autres charges sociales	50,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- De modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessus.

**2) PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS ET AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

Mme le Maire explique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) étudie un projet de périmètre délimité des abords (PDA) destiné à faire évoluer la servitude existant actuellement sur la Commune.

Dans ce PDA, prévu au titre de l'article L621-30-II du code du patrimoine, l'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords (article L621-32 du code du patrimoine). L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) n'est donc plus régi par un principe de covisibilité mais s'applique sur la totalité des travaux dans ce périmètre.

Cette servitude prend actuellement la forme, dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 5 juillet 2018, d'un périmètre de 500m autour de la Fontaine Romaine. Le projet entend réduire ce périmètre aux parcelles les plus proches du tracé présumé de l'aqueduc gallo-romain. Voir plan en annexe.

La procédure prévoyant la consultation de la Commune (art. R621-93 du code du patrimoine), le conseil est invité à se prononcer sur ce projet de modification du périmètre des abords proposé par la DRAC.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- de donner un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords présenté par la DRAC.

**3) RECUPERATION ELECTRICITE –ASSOCIATION DE CHASSE ACCA**

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la récupération des charges en électricité afférentes aux locaux communaux.

Local chasse :	Facture du 17/07/2025 n° 10231106801	19.49€
	Facture du 17/09/2025 n° 10235374278	26.53€
	Facture du 17/11/2025 n° 10239595511	<u>30.51€</u>
		= <b>76.53€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- De charger le Maire des formalités nécessaires à la récupération de la somme due comme indiquée ci-dessus auprès du locataire.

**4) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 09/2025 – 2 B CHEMIN DU COLOMBIER**

Mme le Maire informe le conseil que le bien situé au 2 B Chemin du Colombier et cadastré AB 448 et AB 452 est en vente.

Ce bien étant situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**Questions diverses :**

Balade thermographique :

Mme le Maire présente la proposition de Saintes Grandes Rives l'Agglo d'organiser sur le territoire de la Commune une balade thermographique permettant de sensibiliser les habitants à l'isolation des bâtiments. 15 à 20 personnes peuvent participer lors d'une soirée par temps sec et frais avant un retour en salle pour analyser les images. Le conseil se déclare favorable à cette proposition et souhaite accueillir cette balade en février. La date précise reste à déterminer.

Repas agents-élus-personnel et agents de l'école :

Mme le Maire interroge le conseil sur l'opportunité de renouveler l'organisation d'un repas réunissant agents, élus, personnels et agents de l'école. Le conseil se dit favorable et la date du 6 février 2025 à 19h30 est retenue.

Chasse :

Mme le Maire indique que la mairie a reçu des doléances d'habitants du secteur des Groies de la Garenne suite à la tenue d'une battue aux sangliers dimanche 7 décembre 2025. Les habitants ont parlé « d'une scène bruyante et choquante avec des hurlements, des cris et au cours de laquelle deux coups de feu ont été tirés à proximité ». Interrogé le Président de l'ACCA a indiqué qu'au cours de la battue, un sanglier s'est réfugié dans la station d'épuration, que les chasseurs ont dû crier pour faire revenir les chiens mais qu'un seul coup de feu a été tiré beaucoup plus loin que la station d'épuration.

Gym avec Siel bleu :

Mme le Maire informe le conseil de l'organisation par le Groupe Hospitalier Saintes – Saint-Jean-d'Angély, en partenariat avec l'association Siel Bleu et la MSA, d'un programme d'exercices physiques personnalisés et adaptés. Un éducateur sportif Siel Bleu, chargée de prévention et spécialisée en Activité Physique Adaptée, intervient toutes les semaines, le lundi de 14h00 à 15h00 dans la salle des fêtes.

Site BUTAGAZ :

Mme le Maire indique avoir participé à une réunion de sécurité sur le site de BUTAGAZ, classé SEVESO. Au cœur des discussions : la présentation du bilan de l'inspection des installations classées du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, et la planification d'un exercice "PPI BUTAGAZ" le mercredi 25 février 2026.

Théâtre pour le Téléthon :

Mme Véronique FICHEL, 3<sup>ème</sup> adjointe, fait le bilan de la soirée Théâtre avec la compagnie Bussacomédie le 29 novembre 2025. Cette soirée a réuni 50 personnes et permis de collecter plus de 700€ pour le Téléthon.

Stérilisation des chats errants :

Mme Véronique FICHEL indique que deux nouveaux chats ont été identifiés et feront l'objet d'une prochaine capture afin de pouvoir les stériliser, les tatouer et les relâcher.

Séminaire CTG :

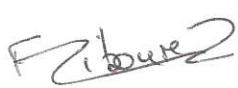
Mme Véronique FICHEL explique avoir participé le mardi 25 novembre 2025 au séminaire annuel d'évaluation dans le cadre du projet Convention Territoriale Globale 2023-2027. Les élus et professionnels ont échangé sur 4 thématiques ; l'inclusion handicap, la participation habitant, l'adaptation de l'offre, et le soutien à la fonction parentale.

Les dates à retenir :

- A partir du 15 décembre 2025 : distribution des colis de Noël
- Le 9 janvier 2026 : Vœux du Maire à 19h à la salle municipale
- Le 22 janvier 2026 : Après-midi intergénérationnel à 14h dans la salle municipale avec l'association Temps Libre et les enfants de l'école de Vénérand.

La séance est levée.

Le Maire,  
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,  
Martine TEXIER

